

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
27 Mai 2016**

**OBJET** : Participation 2016 au fonctionnement du Conseil Départemental de l'Accès au Droit - CDAD

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Mai 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'accorder, au titre de 2016, une participation de 105 000 € au Conseil Départemental de l'Accès au Droit pour son fonctionnement et les actions menées par les trois barreaux du département,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de financement selon le modèle prévu à cet effet.

Cette dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 65, fonction 50, article 6568, du budget départemental 2016.

à l'Unanimité

**ADOPTE**

**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé**

**Nathalie Tarrisse  
Directrice par intérim  
du Service des Séances de l'Assemblée**